



Servitude conventionnelle de passage

Par **Kiki54000**, le **16/03/2016** à **15:50**

Bonjour à tous

Sur le terrain voisin j'ai une servitude de passage actée et inscrite au service de la publicité foncière. Celle-ci apparait sur les différents actes de propriétés des propriétaires. Elle existe depuis 1930 et tout le monde passait.

Mon voisin a posé des portillons de chaque coté fermés a clés et en interdit le passage .

Quels s'ont les recours contre ce genre de situation?

Cordialement

Kiki54000

Par **youris**, le **16/03/2016** à **17:16**

Bonjour,

Vous commencez par lui demander amiablement de vous laisser le passage y compris en vous les clés puis si cela ne suffit pas un courrier recommandé de mise en demeure avec AR de vous laisser l'accès selon la servitude existante en indiquant qu'à défaut vous saisirez le tribunal compétent.

Vous pouvez demander à un huissier de constater cette situation, cela vous servira devant le tribunal.

Salutations

Par **Kiki54000**, le **17/03/2016** à **08:58**

Merci pour la réponse rapide Youris

Cordialement

Kiki54000